

Subventions de partenariat AMI : Quel est le formulaire ?

Déclaration du problème

- "Comment pourrions-nous... ?" Une phrase qui saisit le problème auquel le partenariat collaborera pour répondre
- *Comment pourrions-nous réduire les cas de violence sexuelle et sexiste à Lindi, en Tanzanie ?*

Déclaration de vision

- "Le succès peut ressembler à ..." Pas plus de 200 mots ; capture les objectifs finaux de la collaboration proposée
- *C'est-à-dire que le succès pourrait ressembler à des hommes et des garçons négociant et alternant les rôles domestiques avec les femmes et les filles...*

Section 2 : Énoncé du problème et vision de la réussite

Justification

- Argument fondé sur des preuves pour expliquer pourquoi ce problème doit être traité. Page Max ½.
- Doit s'appuyer sur la littérature, les études, les consultations et le RGA.
- Les candidats à GE Transformative auront une section supplémentaire.

•Géographie

- Aperçu de la géographie proposée pour ce partenariat
- Les zones géographiques doivent s'aligner sur les zones géographiques cibles de l'AKDN, à moins qu'il n'y ait une justification solide et qu'elle ait été approuvée par l'unité AKF



Subventions de partenariat AMI : Quel est le formulaire ?

Section 3 : Brainstorming initial

Brainstorming

- Trois idées ou plus - en une phrase ET expliquées en < 200 mots
- Les candidats ne seront pas tenus par ces idées, mais cela donnera une idée de certaines directions que le partenariat peut prendre
- Possibilité de faire la démonstration d'une pensée innovante (nouvelles idées, mise à l'échelle d'innovations existantes)

Alignement sur les priorités de la société civile de l'AKDN

- Brève explication de la manière dont le partenariat s'alignera sur une ou plusieurs priorités
- Les priorités sont les suivantes : F4H/F4C/F4L, les subventions existantes de l'AKDN (note G1 ou G2 du CAD), les plateformes de la société civile existantes (AICS, PCP, Juntos !, Yetu, UCA-CSI, etc.), les organisations communautaires soutenues par l'AKF

Développement des capacités des partenaires

- Identifier certains domaines de capacités spécifiques qui pourraient être renforcés pour les partenaires au cours du partenariat (c'est-à-dire la gestion financière, la communication, le leadership)
- Identifier les ressources potentielles (c'est-à-dire les programmes de formation existants (AKF), les cours externes, le mentorat par les pairs)

Subventions de partenariat AML : Quel est le formulaire ?

Section 4 : Répartition du budget

Point	Description
Coûts de développement des capacités	Ressources financières fournies pour le développement des capacités des organisations partenaires. Par exemple, des cours formels, l'embauche d'un consultant pour le mentorat et le renforcement organisationnel, ou un échange d'apprentissage.
Coûts de base	Les frais de fonctionnement des organisations partenaires. Il peut s'agir de salaires complets/partiels, de loyers, de déplacements ou d'autres frais de fonctionnement nécessaires aux opérations quotidiennes.

Exigences :

- + Purement pour comprendre la répartition potentielle des fonds des sous-projets (**aucun budget détaillé requis**)
- + L'unité AKF ne doit pas chercher à conserver plus de 30 % du total du sous-projet pour la gestion des subventions et le soutien technique.
- + Les coûts doivent être réservés au suivi et

Durée de mise en œuvre proposée (mois)				
Org	Point	Estimation en dollars canadiens	% Poste	% / Org
AKF	Gestion des subventions			
	Développement des capacités (facultatif)			
Partenaire1	Développement des capacités			
	Coûts de base			
	Mise en œuvre			
Partenaire2	Développement des capacités			
	Coûts de base			
	Mise en œuvre			